



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/43
16 juin 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-cinquième réunion
Bangkok, 14-18 juillet 2008

PROPOSITION DE PROJET : YÉMEN

Le présent document fait état des commentaires et des recommandations du Secrétariat du Fonds relatif à la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan national d'élimination des SAO : première tranche PNUD et ONUDI

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Yémen, le PNUD, à titre d'agence principale, a présenté au Comité exécutif, pour examen à sa 55^e réunion, un plan national d'élimination des SAO (PNE). Le projet sera mis en œuvre en collaboration avec l'ONUDI à titre d'agence de co-exécution. Le coût total du PNE présenté est de 1 875 300 \$US (740 000 \$US plus les coûts d'appui de l'agence de 96 200 \$US pour le PNUD et 1 135 300 \$US plus les coûts d'appui de l'agence de 85 148 \$US pour l'ONUDI).

2. Le projet propose de terminer l'élimination des CFC et des halons d'ici la fin de 2009, ainsi que de continuer à ne pas consommer de CTC et de TCA. Les niveaux de consommation de base sont les suivants : pour les CFC, 1796,1 tonnes de PAO; pour les halons, 140 tonnes des PAO; pour le CTC, 0 tonne de PAO; et pour le TCA, 0,9 tonne de PAO. De plus, le PNE comprend une demande de financement pour la préparation d'une stratégie de transition pour les inhalateurs à doseur à base de CFC importés, ainsi que pour une assistance technique dans le secteur du halon.

Contexte

Les CFC

3. À sa 37^e réunion, en juillet 2002, le Comité exécutif a approuvé un PGF pour le Yémen de 1 836 805 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence. Le PGF était composé de cinq principaux éléments : un projet de récupération et de recyclage; des projets pour instaurer une réglementation et une législation; un programme de formation sur les bonnes pratiques de gestion des frigorigènes; une formation pour les fonctionnaires des douanes; et un élément pour surveiller le fonctionnement du PGF. Il reste un solde de 184 900 \$US du PGF.

4. Voici les réalisations qui ont été faites dans le cadre du PGF à ce jour :

- a) récupération et recyclage : le matériel pour le projet a été acheté et les bénéficiaires potentiels ont été ciblés, 5 centres de formation sont implantés et 59 nouveaux formateurs ont été formés. Les activités qu'il reste à entreprendre, en utilisant les fonds non dépensés du PGF, sont la distribution du matériel aux 134 ateliers, la formation des bénéficiaires, ainsi que la surveillance et l'évaluation de la mise en application du matériel;
- b) instaurer une réglementation et une législation : un décret sur la réglementation des SAO a été émis en 2006, il aborde la majorité des questions pertinentes, mais pas toutes. Le système d'autorisation semble avoir été instauré;
- c) programme de formation sur les bonnes pratiques de gestion des frigorigènes : cinq centres de formation instaurés dans le cadre du sous-projet de récupération et de recyclage ont reçu le matériel de formation. Cinquante formateurs et 790 techniciens en réfrigération ont été formés, il en reste 340 à former parmi ceux qui avaient été ciblés au début;

- d) formation des fonctionnaires des douanes : un atelier de formation pour formateurs a été donné pour 45 fonctionnaires des douanes et des représentants d'autres autorités connexes, et 22 identificateurs de frigorigène ont été fournis. Il reste à former 321 agents des douanes au cours de la prochaine étape de la formation, laquelle sera donnée dans chacune des 12 principales entrées douanières; et
- e) surveillance du PGF : une équipe nationale de surveillance, composée de 19 membres provenant de divers gouvernorats du Yémen, a été mise en place.

5. À sa 28^e réunion, le Comité exécutif a approuvé une contribution financière conjointe de 35 000 \$US pour la France et l'Allemagne, afin de préparer une étude sur un plan de gestion d'une banque de halons en Asie occidentale (Bahreïn, Liban, Qatar et Yémen).

6. Par la suite, à sa 30^e réunion, le Comité exécutif a approuvé une nouvelle contribution financière conjointe de 235 000 \$US pour l'élaboration d'un plan régional de gestion d'une banque de halons, plus un montant additionnel de 50 000 \$US pour un atelier organisé par le PNUD pour la présentation et la diffusion des résultats, ainsi que pour la démonstration des activités liées à l'utilisation de produits de remplacement, à la récupération et au recyclage des halons. Le projet n'a pas obtenu beaucoup de succès et a eu très peu d'impact sur la consommation de halon au Yémen, tel que mentionné aussi dans le rapport d'évaluation concernant le « Rapport d'évaluation final sur les projets de banques de halon pour les pays dont le volume de capacité installée est faible », document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/10. La proposition signale aussi que le Yémen n'a pas été capable de bénéficier du projet régional de banques de halon, et comprend un élément demandant du financement pour une assistance technique en rapport aux activités de halon.

Politiques et législation

7. Le Yémen possède un décret détaillé sur la législation des SAO, décret 275/2006, adopté en juillet 2006.

Secteur de la réfrigération

8. La consommation de CFC a été éliminée dans les secteurs de l'aérosol, de la mousse et des solvants. Depuis 2007, la consommation restante des CFC de 268,74 tonnes de PAO provient du secteur de la réfrigération (81,14 tonnes de PAO dans le secteur de la fabrication commerciale et 187,60 tonnes de PAO dans le secteur de l'entretien). Le sous-secteur de l'entretien a été proposé comme le secteur prioritaire pour le PNE.

9. En juillet 2002, l'approbation du PGF à la 37^e réunion a indiqué que la mise en oeuvre de toutes les autres activités proposées dans le PGF, « la consommation restante de CFC qui devra être éliminée avec l'aide du Fonds multilatéral, si admissible, est de 177,3 tonnes de PAO ».

10. Au début de 2007, les prix des frigorigènes par kilogramme étaient les suivants : R-11 : 4,00 \$US, R-12 : 11,84 \$US, R-22 : 6,82 \$US, R-502 : 15,50 \$US; R-134a : 19,86 \$US; R-404a : 17,35 \$US, R-406a : 9,02 \$US; et R-141b : 10,00 \$US.

Secteur de lutte contre les incendies

11. La capacité installée du halon est estimée à 14,7 tonnes métriques pour le halon 1211 et à 73,62 tonnes métriques pour le halon 1301. Tel que mentionné plus haut, le Comité exécutif a déjà approuvé le financement pour l'élaboration d'un plan régional de gestion d'une banque de halons pour quatre pays situés dans la région de l'Asie occidentale, y compris le Yémen.

Activités proposées dans le PGEF

12. Les activités suivantes sont proposées d'être mises en oeuvre au moyen du projet du PGEF :

- a) appliquer les politiques et freiner le commerce illégal, ce qui comprendrait la mise en place de certains règlements administratifs; un programme de renforcement des capacités pour les groupes d'intervenants nationaux; et une amélioration des capacités d'identification des frigorigènes;
- b) une formation en réfrigération et un programme d'accréditation qui apporterait un code de pratiques et un système de certification, fournir du matériel à 9 autres centres de formation, élaborer un programme de formation en démonstration de conversion et former 1 500 autres techniciens en réfrigération sur les bonnes pratiques et la conversion;
- c) une assistance technique pour promouvoir les bonnes pratiques dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et augmenter la récupération et le recyclage des CFC provenant des appareils de réfrigération à grande capacité;
- d) conversion des dix derniers fabricants de réfrigérateurs commerciaux, du CFC au HCFC-141b pour le gonflement de la mousse et le HFC-134a comme frigorigène;
- e) préparation d'une stratégie de transition pour les inhalateurs à doseur à base de CFC importés;
- f) assistance technique pour les activités liées au halon; et
- g) surveillance et mise en oeuvre du projet.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

13. Le Secrétariat a examiné la proposition et a soulevé un certain nombre de questions avec l'ONUDI, entre autres, la question sur la possibilité des produits de remplacement pour la

conversion du matériel de production de mousse CFC-11 chez les fabricants de réfrigérateurs commerciaux, la justification pour le halon et les éléments du MDI, et le financement de tous les éléments. Au moment d'écrire ce document, les discussions étaient toujours en cours.

RECOMMANDATION

14. En attente.
